

## Solaire photovoltaïque en France : Copenhague, rien à battre !

En catimini, juste avant Noël, le gouvernement s'apprête à publier un nouvel arrêté tarifaire concernant l'énergie solaire photovoltaïque<sup>1</sup> revenant ainsi sur ses promesses d'assurer un cadre stable jusqu'à la fin 2012. À Paris, loin de Copenhague, c'est un nouveau coup de matraque aux énergies renouvelables.

Il est stupéfiant de constater que la volonté de cet arrêté est de durcir les conditions économiques de l'exploitation d'une énergie propre, renouvelable et abondante en France, alors qu'une nouvelle filière est tout juste en train de naître, que des sociétés se créent et embauchent, que des moyens de production et de R&D nationaux se mettent progressivement en place ; alors même qu'il reste tant à faire...

Evoquer le contexte (crise économique, Grenelle, Copenhague) serait presque perfide et déloyal si le sujet n'était pas aussi grave.

Après l'énergie éolienne dont les conditions réglementaires viennent tout juste d'être durcies<sup>2</sup>, c'est donc au tour de l'énergie solaire de subir les foudres gouvernementales.

Globalement, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, ce projet d'arrêté fait chuter de près de 10%<sup>3</sup> le tarif pour les parcs au sol, limite l'installation de modules photovoltaïques sur les seules toitures d'habitations et de bureaux et discrimine les installations au sol inférieures à 250 kWc en ne leur permettant pas d'appliquer le coefficient d'ensoleillement par département.

Les technologies et les emplois verts de demain ne seront donc pas français mais importés. Car il faudra bien produire 23% d'électricité renouvelable dans 10 ans comme cela est gravé dans le marbre du Grenelle et dans celui de nos engagements européens ? Du marbre ou du sable ?

Un virus autrement plus redoutable que le H1N1 est bel et bien en train de faire tomber toutes les bonnes paroles officielles sur les énergies renouvelables, dont nous avons pourtant tant besoin. Une question : quel est le pays qui sollicite actuellement 9.000 MW de puissance à ses voisins pour passer les pics d'hiver ?

Ce durcissement proviendrait d'un récent rapport de la Commission de Régulation de l'Electricité qui annonce par exemple que la rentabilité des installations photovoltaïques frise les 100% ! Mazette ! C'est d'ailleurs pour cela qu'avec un des tarifs au sol les plus bas d'Europe, nous avons un parc installé 20 fois plus petit que nos voisins allemands ou espagnols ! Plus c'est gros et plus ça passe. La CRE, autorité « indépendante » par statut, bastion technocratique et doctrinaire du lobby anti-renouvelable, est une habituée de la méthode<sup>4</sup>. M. Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, numéro deux du gouvernement, se laisserait-il mystifier, en pleine négociation mondiale sur le réchauffement climatique ? En flagrant délit de *greenwashing* ?

Planète Eolienne, fédération des énergies du vent, n'oublie pas que le soleil et le vent sont complémentaires. Elle sollicitera donc dans les jours prochains l'aide de tous les élus, de toutes les associations et de tous les citoyens pour faire remonter une profonde et bruyante colère collective auprès du « ministère des affaires *non* écologiques » pour que ce projet d'arrêté soit abandonné *sine die*.

Planète Eolienne invite aussi les médias à interpeller les politiques sur la cohérence de leurs actions. On ne peut impunément faire gloriole à Copenhague avec de tels actes. Ils déshonorent notre pays et insultent les générations futures.

[www.planete-eolienne.fr](http://www.planete-eolienne.fr)

---

<sup>1</sup> Fixant les conditions d'achat du kWh à compter du 1er janvier 2010

<sup>2</sup> Adoption par le Sénat le 8 octobre du projet de loi "Grenelle 2".

<sup>3</sup> Le MWh (mégawatt.heure) produit par des parcs au sol passerait de 32,82 euros à 30, puis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, perdrait 10% par an.

<sup>4</sup> Elle s'est en effet battue pendant des années pour faire croire la même chose sur l'énergie éolienne, d'ailleurs sans beaucoup de succès.